



La gazette du Bocage

Octobre 2014

Le Parc au service des communes



2

Édito

Le Parc c'est...

3

Les instances du Parc

4 - 5

**Le territoire
et l'équipe du Parc**

6 - 7

Faire ensemble

8

Le rôle des délégués





LE PARC, C'EST :



Un territoire d'exception

Depuis 1967, aujourd'hui au nombre de 50, les Parcs naturels régionaux sont des territoires classés qui témoignent des richesses exceptionnelles que renferment nos paysages et milieux naturels et sur lesquels les Parcs expérimentent de nombreuses actions et inventent une autre vie plus proche des hommes et de la nature. Être classé

Parc naturel régional c'est vouloir mettre en valeur et protéger les ressources naturelles d'un territoire. C'est le bocage qui a cristallisé les énergies pour donner lieu à la création du Parc naturel régional de l'Avesnois en mars 1998. Le bocage participe à l'équilibre du territoire. C'est un élément du paysage et de patrimoine, à la fois, « outil » de travail, support d'une agriculture d'élevage et facteur d'une productions de qualité.



Un projet de développement durable

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement

économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

La charte du Parc naturel régional de l'Avesnois est un projet de développement durable d'un territoire authentique. Écrite collectivement, elle est mise en œuvre par les Communes, les Intercommunalités, le Département du Nord et la Région Nord-Pas de Calais qui l'ont adoptée. Elle fixe des objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

Un engagement partagé et reconnu

Le 3 septembre 2010, par décret du 1^{er} ministre, l'Avesnois a été de nouveau classé Parc naturel régional pour une durée de 12 ans. Ce résultat est le fruit du travail collectif entrepris tout au long de la 1^{ère} charte. Ce classement rend officielle la charte du Parc, contrat dans lequel les collectivités du territoire (138 communes, 5 intercommunalités, le Département du Nord, la Région Nord - Pas de Calais) s'engagent à mettre en œuvre le nouveau projet de développement durable qu'elles ont co-écrit, soutenu et partagé. Un territoire vivant au patrimoine exceptionnel ne peut le rester sans la participation de tous : élus, habitants, entreprises, visiteurs, organismes publics, qui contribuent, chacun à leur échelle, à le préserver et à le développer.



Le délégué communal ou intercommunal auprès du syndicat mixte du Parc est le garant et le moteur de la mise en œuvre de cette charte dans la ou les communes qu'il représente.



ÉDITO

Le Parc naturel régional de l'Avesnois regroupe 138 communes. A l'issue des élections municipales, c'est donc naturellement 138 délégués communaux qui ont été désignés comme « délégué » au sein du Parc ainsi que 11 délégués intercommunaux.

Je tenais à vous remercier pour cet engagement. Être délégué au Parc, ce n'est pas un choix anodin. Vous êtes le relais entre votre collectivité et le Parc. Être délégué au Parc, c'est s'engager à participer aux réunions pour apprendre à connaître le Parc et ses missions, c'est partager avec ses collègues élus et transmettre aux habitants les « messages Parc ».

Plus qu'un territoire, le Parc naturel régional de l'Avesnois est un projet de vie collectif. Ici, que nous soyons élus locaux, habitants, agriculteurs, instituteurs,... nous pouvons imaginer ensemble une « autre vie ».

Vous découvrirez au fil des pages l'organisation du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et sa philosophie à travers la parole laissée aux élus du territoire, avec lesquels nous avons mené diverses actions. En effet, le Parc aide au quotidien les communes. C'est un partenaire de tous les jours.

Nous avons aussi donné la parole à quelques délégués du Parc afin qu'ils nous donnent leurs points de vues sur « **le rôle d'un délégué au Parc naturel régional de l'Avesnois** » et ceci dans l'objectif de vous aider dans la nouvelle mission qui vous a été confiée.

Il nous appartient maintenant de travailler ensemble, au service du projet de développement durable du territoire, inscrit dans la charte du Parc et voté par l'ensemble des signataires en 2010.

Paul Raoult
Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois



Le bureau
du Syndicat mixte du Parc

Les instances du Parc

Le Comité Syndical

Le Syndicat mixte est administré par un Comité Syndical composé de 44 membres répartis en 3 collèges (le collège de la Région Nord-Pas de Calais, le collège du Département du Nord et le collège des communes et EPCI). Le Comité Syndical vote le budget annuel et arrête les comptes. Il délibère sur toutes les décisions qui lui sont soumises et qui intéressent le fonctionnement du Syndicat mixte.

Le Bureau

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc compte 14 membres élus parmi les membres du Comité Syndical. Le Bureau délibère sur les questions pour lesquelles il a reçu délégation spéciale du Comité Syndical. Il prépare les Comités Syndicaux, rend les avis (PLU, études d'impact...).



Accueil des nouveaux délégués - juin 2014

Les Commissions Thématiques

Les commissions thématiques sont des lieux d'information et d'échange entre élus, partenaires et techniciens sur l'essentiel des programmes d'actions du Parc naturel régional de l'Avesnois. Elles sont force de propositions auprès du comité syndical. Elles contribuent à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes d'actions du Parc. Elles sont au nombre de 5.

- **Développement économique en milieu rural** - Président : Jean-Marie Leblanc
- **Gestion et préservation du patrimoine naturel et de l'eau** - Président Paul Raoult
- **L'agriculture** - Co-Président : Jean-Jacques Anceau, ainsi qu'un représentant de la chambre d'agriculture
- **Aménagement, patrimoine bâti et urbanisme** - Président : Daniel Jopek
- **Eco citoyenneté** - Présidente : Nicole Knecht

Le Budget

Comme toutes les collectivités, le Parc naturel régional de l'Avesnois vote son budget avant le 31 mars de l'année en cours. Le budget primitif s'élève aux alentours de 2 millions d'euros en section de fonctionnement. Outre ses moyens propres de fonctionnement, le Syndicat mixte peut compter sur l'ingénierie développée par Espaces Naturels Régionaux (à hauteur d'environ 1 million d'euro).

Les membres du Comité Syndical

Collège Région :

Christine Batteux, Guy Cannie, Frédéric Chereau, Marielle Cuvelier, Christophe Di pompeo, Nicole Knecht, Paul Lamoitier, Marie-Sophie Lesne, Annick Mattighello, Hélène Parra, Isabelle Pierard

Collège Département :

Jean-Jacques Anceau, Bernard Baudoux, Bernard Delva, Philippe Dronsart, Jean Jarosz, Philippe Lety, René Locoche, Michel Manesse, Nathalie Montfort, Jean-Luc Perat, Alain Poyart

Collège Territoire :

EPCI : Alain Bouilliez, Michel Detrait, Danièle Druenes, Michel Duveaux, Ghislain Francois, Michel Hennequart, Daniel Jopek, Jean-Marie Leblanc, François Louvegnies, Jack Pottier, Jean-Paul Raout

Communes : Jean-Jacques Bakalarz, Bernard Baudoux, Francine Cailleux, Marie-Christine Doctobre, Elisabeth Gruson, Dominique Quinzin, Paul Raoult, Sabine Soumier, Anne-Marie Stievenart, Jean Tilmant, Frédéric Wathee

Les membres du Bureau

Représentants de la Région :

Christine Batteux, Marie-Sophie Lesne, Nicole Knecht

Représentants du Département :

Jean-Jacques Anceau, Philippe Lety, Alain Poyart

Représentants des EPCI :

Michel Duveau, Jean-Paul Raout, Michel Hennequart, François Louvegnies, Daniel Jopeck, Jean-Marie Leblanc

Représentants des communes :

Anne-Marie Stievenart, Paul Raoult

Le Président et Les Vice-Présidents

Président

Paul Raoult

Programmes européens / LEADER

Anne-Marie Stievenart

Budget

Christine Batteux

Pays Sambre Avesnois

Marie-Sophie Lesne

Ressources humaines

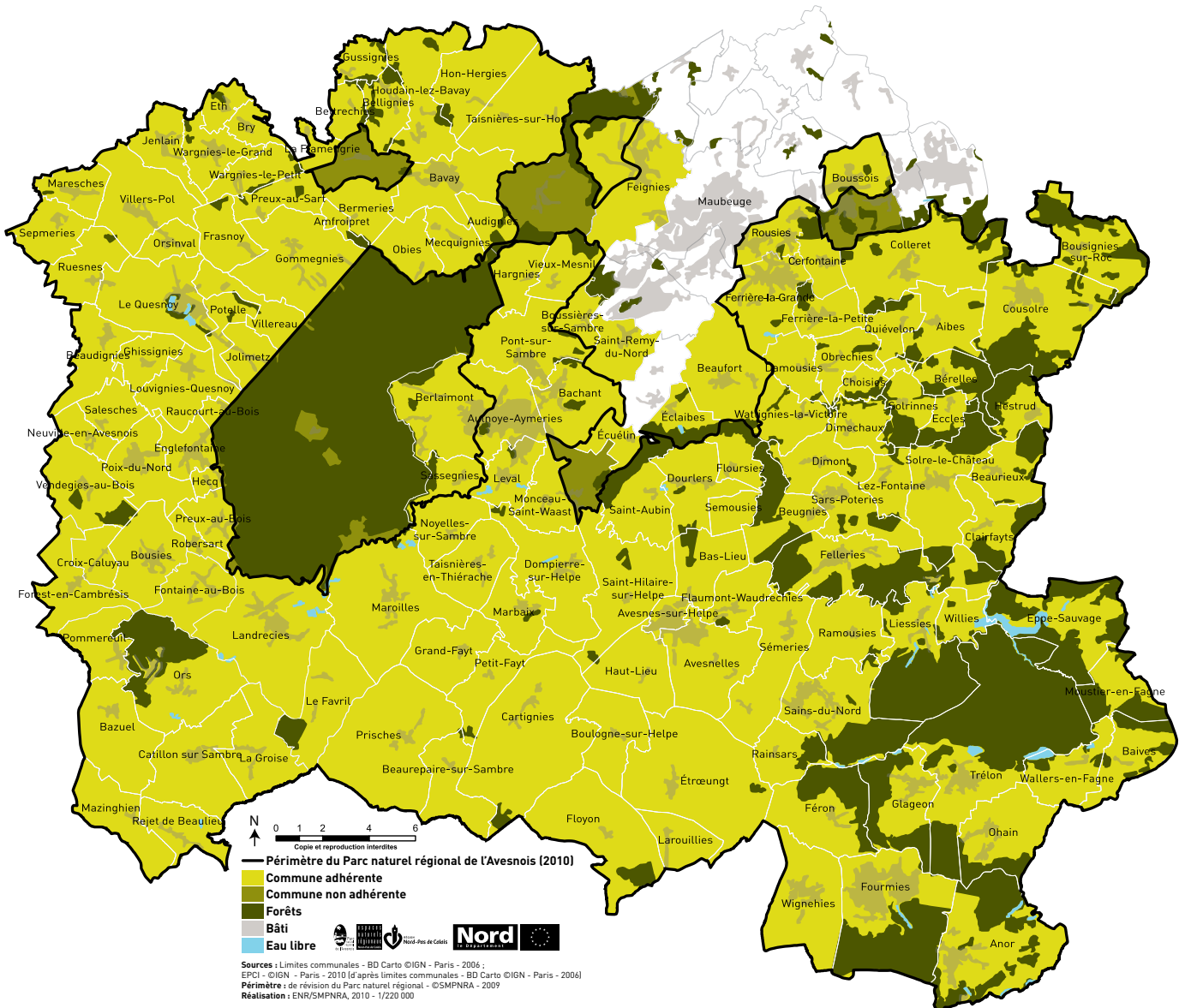
Jean-Jacques Anceau

Communication institutionnelle

Jean-Paul Raout



Le Territoire du Parc



Quelques chiffres

| | |
|---|--|
| 138 communes, dont 131 classées communes du Parc | 1 000 km de sentiers de randonnée |
| 124 021 ha | 15 Boutiques de l'Avesnois |
| 157 151 habitants | 11 Restaurateurs de l'Avesnois |
| 10 400 kms de haies bocagères | 75 producteurs bio |
| 17 920 ha d'espaces boisés | |
| 2 500 km de rivières | |

Sur ces 3 dernières années

| | |
|---|--|
| 36 communes accompagnées dans la réalisation de leur PLU | 24 chaudières « bois énergie » installées |
| 1 000 kms de haies classées | 64 projets accompagnés dans le cadre du programme Leader |
| 32 écoles accompagnées dans leur projet de développement durable | 43 projets communaux accompagnés en faveur de la trame verte et bleue |
| 431 contrats MAEt signés, soit 12 000 ha de prairie et 2500 km de haies préservées | 99 manifestations « éco-événement » accompagnées |



L'équipe du Parc

DIRECTION

Yvon BRUNELLE

Directeur
Tél. : 03 27 77 51 61
yvon.brunelle@parc-naturel-avesnois.com

Valérie ORANGER DUBOIS

Directrice adjointe
Tél. : 03 27 77 51 65
valerie.dubois@parc-naturel-avesnois.com

Sylvie DELHAYE

Secrétaire de direction
Tél. : 03 27 77 52 62
sylvie.delhaye@parc-naturel-avesnois.com

MISSION PAYS

Damien RATAJCZAK

Chef de projet Pays Sambre-Avesnois
Tél. : 03 27 77 51 60
damien.ratajczak@parc-naturel-avesnois.com

ADMINISTRATION - COMPTABILITÉ

Eric TORS

Responsable financier
Tél. : 03 27 77 51 66
eric.tors@parc-naturel-avesnois.com

Christelle DRUON

Responsable administrative, ressources humaines
Tél. : 03 27 77 52 67
christelle.druon@parc-naturel-avesnois.com

Cécile BAVAY

Secrétaire comptable, assistante Leader
Tél. : 03 27 77 52 60
cecile.bavay@parc-naturel-avesnois.com

ACCUEIL DE LA MAISON DU PARC

Janice NIEWRZEDA

Chargée d'accueil - Gestionnaire des ressources
Tél. : 03 27 77 51 60
janice.niewrzeda@parc-naturel-avesnois.com

PÔLE ÉCOCITOYENNETÉ

Christophe LEGROUX

Responsable de pôle
Tél. : 03 27 21 47 96
christophe.legroux@parc-naturel-avesnois.com

Hélène BERTAUX

Chargée de mission communication
Tél. : 03 27 21 49 53
helene.beraux@parc-naturel-avesnois.com

Grégory ROLLAND

Graphiste
Tél. : 03 27 21 49 54
gregory.rolland@parc-naturel-avesnois.com

Sylvie STIEVENARD

Chargée de mission éducation au territoire
Tél. : 03 27 21 47 92
sylvie.stievenard@parc-naturel-avesnois.com

Marc GRZEMSKI

Animateur éducation - sensibilisation
Tél. : 03 27 21 49 56
marc.grzemski@parc-naturel-avesnois.com

Melvin DELJEHIER

Chargé de mission développement durable
Tél. : 03 27 21 49 51
melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Dominique PAMART

Responsable de la cellule SIG
Tél. : 03 27 14 90 86
dominique.pamart@parc-naturel-avesnois.com

Mathilde GUILLOIN

Chargée de mission observatoire du territoire
Tél. : 03 27 14 90 81
mathilde.guillon@parc-naturel-avesnois.com

Audrey SLADKOWSKI

Assistante d'études SIG
Tél. : 03 27 14 90 86
audrey.sladkowski@parc-naturel-avesnois.com

PÔLE MILIEU NATUREL ET EAU

Guillaume DHUIEGE

Responsable de pôle
Tél. : 03 27 77 51 63
guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com

Aurélien THURETTE

Chargé de mission trame verte
Tél. : 03 27 77 52 68
aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com

Fabien CHARLET

Assistant d'études trame verte et bleue
Tél. : 03 27 77 51 67
fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com

William BEDUCHAUD

Chargé de mission Natura 2000
Tél. : 03 27 77 52 61
william.beduchaud@parc-naturel-avesnois.com

Guillaume CAFFIER

Chargé de mission trame bleue
Tél. : 03 27 77 51 60
guillaume.caffier@parc-naturel-avesnois.com

Kevin BLANCHON

Assistant d'études trame bleue - SAGE Sambre
Tél. : 03 27 77 51 60
kevin.blanchon@parc-naturel-avesnois.com

Enora POSTEC

Chargée de mission gestion de l'espace
Tél. : 03 27 77 52 65
enora.postec@parc-naturel-avesnois.com

Stéphane MARACHE

Assistant d'études bocage - Conseils en plantation
Tél. : 03 27 77 52 63
stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com

Jérémy TRANNOY

Assistant d'études bocage
Tél. : 03 27 77 51 60
jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com

Louisa MESSACI

Secrétaire assistante
Tél. : 03 27 21 49 50
louisa.messaci@parc-naturel-avesnois.com

PÔLE CADRE DE VIE, PATRIMOINE

BÂTI, URBANISME

Corinne BURY

Responsable de pôle
Tél. : 03 27 14 90 85
corinne.bury@parc-naturel-avesnois.com

Perrine ARFAUX

Chargée de mission aménagement durable du territoire
Tél. : 03 27 14 90 82
perrine.arfaux@parc-naturel-avesnois.com

Lise DE BAERE

Chargée de mission urbanisme
Tél. : 03 27 14 90 87
lise.debaere@parc-naturel-avesnois.com

Michael LESEINE

Assistant d'études urbanisme et paysage
Tél. : 03 27 14 90 88
michael.lesoine@parc-naturel-avesnois.com

Emmanuel CASIER

Chargé de mission patrimoine bâti, habitat durable
Tél. : 03 27 14 90 89
emmanuel.casier@parc-naturel-avesnois.com

Karine BREGONZIO

Secrétaire assistante
Tél. : 03 27 14 90 80
karine.bregonzio@parc-naturel-avesnois.com

PÔLE DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE EN MILIEU RURAL

Philippe LESAGE

Responsable de pôle
Tél. : 03 27 77 51 64
philippe.lesage@parc-naturel-avesnois.com

Matthieu FRANQUIN

Chargé de mission développement agricole et rural
Tél. : 03 27 77 52 66
matthieu.franquin@parc-naturel-avesnois.com

Cerise CONTOU

Chargée de mission agriculture bio et eau
Tél. : 03 27 77 51 60
cerise.contou@parc-naturel-avesnois.com

Florian LE MEUR

Chargé de mission bois énergie
Tél. : 03 27 77 51 60
florian.lemeur@parc-naturel-avesnois.com

Céline GARDIER

Chargée de mission développement tourisme durable
Tél. : 03 27 77 51 60
celine.gardier@parc-naturel-avesnois.com

Annie TROTIN

Assistante d'études tourisme - Secrétaire assistante
Tél. : 03 27 77 52 64
annie.trotrin@parc-naturel-avesnois.com

Aurélien CIR

Chargé de mission animation Leader
Tél. : 03 27 77 52 65
aurelien.cir@parc-naturel-avesnois.com

Bertrand FOLLET - Gabnor

Animateur bio
Tél. : 03 27 77 52 69
bertrand.follet@gabnor.org

SERVICES TECHNIQUES

Grégory CAUDERLIER - Pascal GARCIA

Agents techniques
Tél. : 03 27 77 51 68

Françoise BRIATTE - Valérie FOVEZ - Béatrice SCULFORT

Agents d'entretien
Tél. : 03 27 77 51 60



Faire ensemble...

« La commune d'Ors vitrine du bois énergie en Avesnois ! »

> Jacky Duminy - Maire d'Ors

« **S**ur notre commune, depuis plusieurs années, un agriculteur s'est engagé dans le chauffage au bois déchiqueté. Nous avons envie de porter un tel projet au niveau communal. Si nous voulons continuer à préserver le bocage, nous devons aussi lui donner une valeur économique. En créant un micro réseau de chaleur au bois déchiqueté entre nos équipements publics (mairie, salle des fêtes et salle des associations), naturellement cela crée un débouché pour nos agriculteurs. **Le Parc nous a épaulés tout au long du projet. Dans un premier temps en réalisant les études de faisabilité, puis en montant le dossier technique, puis financier, sans oublier le suivi de chantier. Sans le Parc ce projet n'aurait pas vu le jour.** Les petites communes ne sont pas formées à des projets de cette ampleur. L'ingénierie du Parc est précieuse pour les petites communes : sur ce dossier nous avons mobilisé 77% de subventions (Leader + Ademe). Aujourd'hui le réseau est en place et fonctionne très bien.

Plusieurs élus ou agriculteurs du territoire, intéressés par ce mode de chauffage sont déjà venus visiter notre installation. Nous sommes bien volontiers VRP de ce mode de chauffage, économique et écologique.

Notre travail avec le Parc ne se limite pas à ce projet, une mare laissée à l'abandon a été restaurée en mare pédagogique avec les enfants de l'école. Aujourd'hui dans le cadre du dispositif « Vers un Urbanisme de Qualité » nous avons un projet de création de 14 maisons durables au cœur du village. Là aussi le Parc nous apporte une aide précieuse.

Le Parc ne fait pas à notre place, ce n'est pas son rôle, mais il nous soutient. Il est un moteur et nous aide à innover.»



Jacky Duminy devant la chaufferie communale



Le belvédère, carrière de Wallers-en-Fagne

« On ne peut pas être élu d'une petite commune et ne pas travailler avec le Parc »

> Bernard Navarre - Maire de Wallers-en-Fagne

« **L**e Syndicat mixte du Parc est une structure qui joue un rôle d'union entre les différentes entités de l'Avesnois. Le Parc est une richesse pour notre territoire. Il porte les couleurs de l'Avesnois et offre une notoriété pour chacune des communes membres.

Dès que j'ai un projet je sollicite le Parc, chaque intervention est différente : aide technique, recherche de financements, mise à disposition de données, cartographie... **En réalité, le Parc dispose d'un panel d'interventions pour nous aider à inscrire nos actions dans le projet de développement durable du territoire.**

Le Parc octroie, via la politique du Conseil régional, de précieuses aides aux agriculteurs pour l'entretien et le maintien des haies. En contrepartie, ces derniers s'engagent à préserver notre richesse naturelle : un bocage contemporain !

À Wallers-en-Fagne, la pierre bleue est omniprésente. La carrière, est certes un atout économique, mais avec le Parc nous avons su concilier économie et préservation écologique. Des efforts ont été faits de tous les côtés. Nous avons mené ensemble l'étude d'impact au moment de l'extension et proposé quelques recommandations pour une intégration paysagère et écologique. Cela porte ses fruits car le hibou Grand-Duc niche aujourd'hui au cœur de la carrière.

D'un point de vue touristique, notre commune, avec son gîte communal « Les demeures de la pierre bleue » souhaitait s'inscrire dans une démarche de tourisme durable. Là aussi le Parc nous a guidé et épaulé. Notre gîte bénéficie du label Gîte Panda et accueille de nombreux touristes souvent venus découvrir la faune et la flore remarquables de l'Avesnois. D'ailleurs, toujours avec le Parc, nous avons développé une application numérique « baladeavesnois » qui permet de découvrir notre village de manière moderne et ludique. En termes de tourisme sur notre territoire le Parc doit devenir un acteur incontournable tourné vers un tourisme de nature, de terroir avec des hébergements de qualité.

Aujourd'hui nous menons une étude pour créer un réseau de chaleur, au bois énergie, reliant la salle polyvalente, la mairie, l'école, la bibliothèque, les logements à proximité... car maintenant l'approvisionnement en plaquettes n'est plus un souci, une plateforme se dessine.»



« Je ne pourrais plus me passer du Parc, je vais y puiser une multitude d'informations »

> Viviane Desmarchelier - Maire d'Eppe-Sauvage

« Dès le début de mon 1^{er} mandat en 2001 je me suis tournée vers le Parc, notamment pour la création de marchés nocturnes. Le Parc nous a soutenus dans notre projet. Aujourd'hui nous accueillons jusqu'à 2 500 personnes en moyenne par marché, pour un village de 270 habitants, c'est tout de même pas mal !

Nous élaborons notre PLU, c'est très compliqué, il y a tellement de choses à savoir et à protéger. Nous avons eu la chance d'être retenus dans le cadre du projet Vers un Urbanisme de Qualité (VUQ). Cet appel à projet a permis de faire émerger des idées nouvelles et de donner un autre sens à notre PLU. Sans l'aide du Parc, je ne sais pas où nous en serions aujourd'hui.

Plus concrètement, dans le cadre d'un chantier d'insertion nous avons rénové la chapelle, en respectant les techniques anciennes, ce fut une belle aventure humaine, au service de la valorisation du petit patrimoine. Notre église envahie de pigeons, a, elle aussi, bénéficié d'aménagements sur les conseils des techniciens, et ce, afin de concilier cadre de vie et accueil de la biodiversité.

Le Parc propose également des voyages d'étude. Aller voir ce qui se passe ailleurs c'est très enrichissant et ça donne des idées !

Sur notre commune nous avons une zone Natura 2000. En tant que Présidente du comité de suivi, au début, mettre autour de la table agriculteurs, chasseurs, naturalistes c'était parfois compliqué. Maintenant chacun se respecte et les choses bougent.

Le Syndicat mixte du Parc est un outil pour les élus et un attrait pour notre territoire. Nous devons porter haut ses couleurs et faire changer les mentalités.»

« Préserver et entretenir le bocage, un enjeu essentiel pour la 3CA »

> François Ghislain - Maire de Bas-Lieu, Vice-Président de la 3CA



Saule têtard en Avesnois

« Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional de l'Avesnois et la communauté de communes Cœur de l'Avesnois travaillent ensemble pour la préservation du bocage. Ce dernier est au cœur de la communauté de communes, c'est son identité, nous devons l'entretenir et le préserver.

Nos agriculteurs peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier de la politique « bocage » portée par le Département du Nord. C'est pour mettre en place ce dispositif que le Parc et la communauté de communes travaillent ensemble. L'intercommunalité contacte les agriculteurs du territoire tandis que le Parc les accompagne sur le volet administratif. Ces dernières années, près de 130 agriculteurs ont participé à ce dispositif, soit plus de 1000 kms de haies entretenues.

Aujourd'hui les financements du Département sont en baisse. Pour l'intercommunalité cela engendre donc un surcoût financier important qui nous oblige à chercher de nouveaux financements si nous souhaitons pouvoir poursuivre ces actions en faveur du bocage.

La filière bois énergie :

La richesse du bocage c'est aussi de permettre le développement de la filière bois énergie sur notre territoire. C'est pour les agriculteurs une façon de valoriser économiquement leurs haies. Avec le Parc nous réfléchissons au développement de la filière dans son ensemble, notamment pour l'approvisionnement en plaquettes.

Au sein de la 3CA la volonté de continuer à maintenir et entretenir le bocage est là, mais il est essentiel de trouver de nouveaux financements pour que ces politiques perdurent en attendant que le bocage devienne, par lui-même, une vraie valeur économique, notamment avec la filière bois énergie.»



Marché nocturne d'Eppe-Sauvage



Rôle d'un délégué

Le point de vue de 3 élus

« Un rôle de relais »

Rencontre avec M. Hennequart - Maire de Mazinghien



« Être délégué au sein du Syndicat mixte du Parc c'est représenter sa commune, ou son intercommunalité. À ce titre le délégué doit s'engager, participer aux réunions, se renseigner sur les opportunités qu'offre le Parc pour ensuite les transmettre dans un premier temps aux élus de sa collectivité et ensuite aux habitants.

Notre village, Mazinghien, travaille depuis de nombreuses années avec le Parc. Nous avons réalisé de belles choses ensemble, en faveur de l'accueil de la biodiversité, en posant par exemple des nichoirs à chauve-souris et Chouettes Effraie, en plantant des arbres et arbustes d'essences locales. Nous avons aussi réalisé un inventaire communal de la biodiversité, et ce, afin de mieux connaître la faune et la flore qu'abrite Mazinghien, pour ensuite mieux la protéger. Ce fut aussi l'occasion, d'associer les enfants de l'école. Les agriculteurs du village participent aussi au dispositif MAEt. **À la Mairie, les employés communaux n'utilisent plus de produits phytosanitaires, mais dés herbent à la main. C'est un ensemble, toute la population est concernée et agit à son niveau.**

L'équipe technique du Parc est très disponible et est d'une aide précieuse. Il ne faut surtout pas hésiter à les solliciter ! »

« Un rôle d'information »

Rencontre avec M^{me} Caucheteux - Adjoint au Maire de Bavay



« Un élu ou un habitant désigné délégué au Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois doit pleinement s'investir dans sa mission. Il doit participer le plus possible à la vie du Parc et notamment aux commissions, car c'est durant ces temps d'échanges que l'on apprend ce que le Parc peut nous apporter. Un délégué a un rôle charnière entre le Parc et la collectivité qu'il représente. Son rôle est essentiel. Il doit informer ses collègues élus mais aussi le personnel, de ce qui se passe. Le Parc intervient dans de nombreux domaines, on ne pense pas assez à le solliciter. **Les communes doivent interroger le Parc avant de se lancer dans leurs projets afin de bénéficier d'aides techniques ou financières.**

Avec l'ancienne intercommunalité nous avons mené des projets, notamment autour de la pierre bleue, élément emblématique de notre territoire, reconnue par la labellisation «Marque Parc». Sur le volet tourisme, nous travaillons également en étroite collaboration.

Aujourd'hui, élue Vice-présidente de la commission Éco-citoyenneté, je compte bien m'impliquer davantage au sein de la structure et encourager les écoles du territoire à participer aux ateliers et journées de sensibilisation offertes par le Parc. La prise en compte de l'environnement s'apprend dès le plus jeune âge !

Un Parc c'est une richesse pour notre territoire et un outil au service des communes. »

« Être une courroie de transmission »

Rencontre avec M. Sculfort - Adjoint au Maire de Maroilles



« Un délégué au sein du Syndicat mixte du Parc doit être un élu du territoire ou un habitant qui après s'être imprégné de la charte du Parc et de ses enjeux, se sent en adéquation avec ce projet de développement durable du territoire. Il doit être convaincu de la pertinence d'un Parc en Avesnois.

Un Parc, c'est une chance, on oublie souvent de le dire ! Au quotidien, le délégué doit être présent dans les instances du Parc, qui sont des lieux de rencontre et d'ouverture sur le monde institutionnel où s'échange une multitude d'informations précieuses pour la vie d'une commune. Il est la « courroie de transmission » entre le Parc et la collectivité qu'il représente.

À Maroilles, nous avons un lien privilégié avec le Parc. Quand en 1998, nous avons eu la chance d'accueillir la Maison du Parc sur notre commune, ce fut à la fois un honneur, mais aussi une grande responsabilité. Maroilles est associée à l'Avesnois, nous sommes pour beaucoup la carte postale du Parc de l'Avesnois. Nous avons de ce fait l'obligation de mettre en valeur à chaque instant notre village pour donner une image positive et dynamique de notre territoire.

Le Syndicat mixte du Parc compte une équipe technique de qualité qu'il faut solliciter. **Pour nous, les petites communes, c'est une ressource dont nous avons besoin.** L'ingénierie est là, mais pas pour définir les projets, cela relève de la compétence des collectivités. Toutefois les techniciens peuvent nous accompagner pour faire aboutir le projet. »